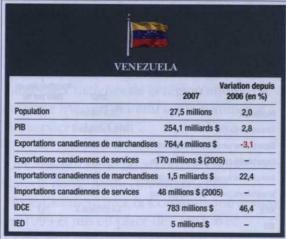
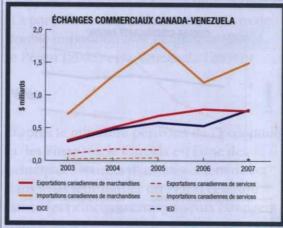
Chapitre 9

Accès aux marchés : Amérique latine et Caraïbes

Venezuela





Le 9 décembre 2005, le Mercosur a engagé le processus qui permettra éventuellement au Venezuela d'adhérer à ce bloc commercial. Dans le cadre de ce processus, le Venezuela a signifié son intention de se retirer de la Communauté andine le 22 avril 2006. Il continuera néanmoins de profiter de certains des avantages conférés par le programme de libéralisation de la Communauté andine pendant les cinq années qui suivront son retrait.

Une des priorités canadiennes vis-à-vis le Venezuela est de continuer à demander qu'il soit mis fin à l'octroi discrétionnaire des licences d'importation. Le manque de transparence qui existe au Venezuela en ce qui concerne l'émission de permis d'importation pour certains produits alimentaires comme les pommes de terre et le porc reste un obstacle considérable au commerce. Le Canada a signé avec le Venezuela un APIE et une convention de double imposition qui sont en vigueur depuis 1998 et 2005, respectivement.

Chili

